

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 13 FEVRIER 2007

L'an deux mil sept, le treize février, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER et Mme Josiane NIBLING, Adjoints, Mmes Christiane HASSENFORDER, Christine MUNSCH, Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean MARIN, Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER, Christian JOB et Bernard JUNCKER, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : M. Vincent WERNER, Adjoint au Maire

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Vincent WERNER, Adjoint, a donné procuration de vote à Mme Josiane NIBLING, Adjoint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19/12/2006
- 2/ Natura 2000 : création d'un site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises
- 3/ Création d'un budget « forêt de Wuenheim »
- 4/ Logiciels informatique : contrat d'abonnement avec Alternative SARL
- 5/ Sudel : révision du loyer annuel
- 6/ Demande d'adhésion de l'ADAUHR au Centre de Gestion du Haut-Rhin
- 7/ Enfouissement partiel du réseau France Telecom, rue Saint-Gilles
- 8/ Création d'un poste de rédacteur territorial
- 9/ Personnel communal : modification du régime indemnitaire
- 10/ Recrutement d'un A.T.S.E.M. (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)
- 11/ Demandes de subventions

- 12/ Plan Local d'Urbanisme
- 13/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 14/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 15/ Divers (statistiques urbanisme 2006 – restauration de l'orgue – informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures précises et salue bien cordialement l'assemblée ainsi que l'unique auditeur.

Il fait part de la procuration suivante :

- M. Werner, Adjoint à Mme Nibling, Adjoint

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- à toutes les personnes qui ont participé à la préparation de la salle des fêtes à l'occasion de la réception du Nouvel An le 08/01/2007,
- à M. Pierre Moschenross, récipiendaire de la médaille de la Renaissance Française.

Il fait part ensuite de la carte et de la lettre de remerciements émanant de :

- M. Jacques Henry Gros pour l'attention témoignée à l'occasion de son 95^e anniversaire
- du Comité du Haut-Rhin de la ligue contre le cancer pour la subvention communale 2006,
- du Comité du Haut-Rhin de la ligue contre le cancer à l'attention des quêteurs et des généreux donateurs.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/12/2006 :

Le procès-verbal de la séance du 19/12/2006 est adopté à l'unanimité.

2° / POINT : NATURA 2000 : CREATION D'UN SITE A CHAUVE-SOURIS DES VOSGES HAUT-RHINOISES :

La Commission Européenne a adopté, fin 2004, la liste des sites d'importance communautaire proposée par la France dans le cadre du dossier Natura 2000.

Toutefois, elle a relevé une représentation trop faible de certains habitats et espèces. Des extensions de site ont alors été proposées ainsi que la création d'un site à chauves-souris des Vosges Haut-Rhinoises, site pour lequel la commune de Wuenheim est concernée.

M. le Préfet du Haut-Rhin a donc lancé une consultation sur trois projets de sites :

- * l'extension du site du Jura alsacien
- * l'extension du site des Hautes-Vosges
- * la création d'un site à chauve-souris des Vosges haut-rhinoises

Par ailleurs, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Guebwiller a organisé une réunion le 02/02/2007 avec l'ensemble des parties prenantes consultées.

En application de l'article L 414-1 du Code de l'Environnement, les délimitations des sites Natura 2000 sont soumises aux communes qui doivent émettre un avis motivé dans le délai de deux mois à compter de leur saisine. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ne voit pas d'objection à la création d'un site de chauves-souris sur le massif du Vieil Armand, mais demande que le camping « La Sapinière » soit sorti du périmètre et que le Schattenweg fasse office de délimitation.

3° / POINT : CREATION D'UN BUDGET « FORET DE WUENHEIM » :

Jusqu'à fin 2006, la comptabilité « bois » était intégrée dans le budget M14 de la commune de Wuenheim.

Or,

- considérant que la commune de Wuenheim est assujettie à la TVA pour son activité forestière,
- considérant que la trésorerie de Soultz nous a informé que l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle application comptable HELIOS implique la dissociation des opérations assujetties à la TVA et de celles qui ne le sont pas, et que la création d'un budget annexe, dédié à cette activité, assurerait le passage de la nouvelle application dans les meilleures conditions,
- considérant, par ailleurs, que le suivi de l'activité forestière dans un budget annexe contribuera à l'amélioration de la visibilité comptable et en facilitera l'analyse,

le Conseil Municipal est invité à décider de la création d'un budget annexe « forêt », à compter de l'exercice 2007.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : LOGICIELS INFORMATIQUE : CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC ALTERNATIVE SARL :

Compte tenu de l'évolution des besoins et du souhait de disposer d'un service après-vente de proximité, il a été mis fin au contrat de maintenance des logiciels informatique avec la Société MAGNUS-France de Labège (31) le 31/12/2006 et une convention avec la société ALTERNATIVE SARL de Colmar, nouveau prestataire, vient de nous parvenir.

L'abonnement annuel forfaitaire se monte à 1.500 €HT et intègre la mise à disposition d'une dizaine de logiciels, le maintien du bon fonctionnement des progiciels, la mise à disposition, dès leur disponibilité, des nouvelles versions, le paramétrage des progiciels suivant les données propres à l'utilisateur et la formation et assistance de proximité.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5° / POINT : SUDEL : REVISION DU LOYER ANNUEL :

Le refuge du Sudel a été loué à l'Association « Les Amis du Sudel » pour une durée de 15 ans et un bail a été conclu entre la commune et l'Association en date du 3/02/1997. La présente location a été consentie pour un montant annuel de 1.524,49 € révisable chaque année à la date anniversaire en fonction de l'indice national du coût de la construction.

Or, par délibération du 27/03/1998, le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer la clause de révision du loyer prévue dans le bail de location et de réexaminer chaque année l'opportunité d'une augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas appliquer la clause de révision du loyer dans le bail de location, ceci pour l'année 2007.

6° / POINT : DEMANDE D'ADHESION DE L'ADAUHR AU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-934 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

VU la consultation ouverte par la Présidente du Centre de Gestion du Haut-Rhin relative à la demande d'adhésion de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter l'adhésion de l'ADAUHR au Centre de Gestion du Haut-Rhin

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7° / POINT : ENFOUISSEMENT PARTIEL DU RESEAU FRANCE TELECOM, RUE SAINT-GILLES :

Les travaux de réfection de la rue Saint-Gilles ont débuté par la pose des nouveaux candélabres d'éclairage public et se poursuivront dès que les conditions météorologiques le permettront.

Compte tenu de la configuration de l'impasse Saint-Gilles (les copropriétés du Clos du Vignoble sont d'ores et déjà desservies par le réseau souterrain de France Telecom) et afin de

limiter le nombre de poteaux qui n'ont plus de raison d'être, il est proposé d'enfouir le réseau France Telecom sur une quarantaine de mètres, entre les propriétés Rothenburger et Origano.

C'est ainsi que France Telecom nous a fait parvenir un devis qui se monte à :

- Prestations en génie civil : 1.200 € HT
- Prestations en câblage : 1.000 € HT

A ces prestations, il convient de rajouter la main d'œuvre et le matériel « Génie civil » qui a été estimé à 3.520 € HT par l'entreprise Royer Frères, entreprise réalisant déjà les travaux de réfection de la rue Saint-Gilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la réalisation de ces travaux complémentaires,
- approuve les devis de France Telecom pour un montant de 2.200 € HT et de l'entreprise Royer Frères pour un montant de 3.520 € HT,
- les crédits nécessaires seront prévus à l'article 2152 du budget primitif 2007.

8° / POINT : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi N° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

le Conseil Municipal est invité à :

- décider la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 01/03/2007. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2007.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9° / POINT : INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE PERSONNEL DE CATEGORIE B :

Suite à la création d'un poste de rédacteur territorial, il y a lieu d'instaurer le régime indemnitaire relatif aux personnels de catégorie B, soit :

l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (I.F.T.S.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.02.2007	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 1 et 8)
Rédacteur	840,04 €	3

l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.01.2004	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 0,8 et 3)
Rédacteur	1.250,08 €	1,5

l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.)

260,69 € par scrutin

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10° / POINT : RECRUTEMENT D'UN AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (A.T.S.E.M.) :

Mme Andrée Ledermann, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 01/07/2007 et de ce fait le recrutement d'un nouvel Agent s'impose pour la prochaine rentrée scolaire.

Renseignements pris auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin, la procédure de recrutement est la suivante pour une embauche à la rentrée scolaire 2007/2008 :

- avant le 20/02/2007 : déclaration de vacance de poste à envoyer avec un appel de candidature à faire paraître dans « la bourse à l'emploi » de mars 2007 ;
- 30/04/2007 : date limite de dépôt des candidatures, suivie d'un premier tri des candidatures sur C.V. par le Centre de Gestion ;
- 2^e quinzaine de mai 2007 : entretien avec 4-5 candidates (issues de la première sélection) au Centre de Gestion de Colmar en présence du Maire, de l'un ou l'autre représentant du Conseil Municipal, de la secrétaire de mairie et de la directrice de l'école maternelle.

La personne recrutée devra être titulaire du CAP de petite enfance et/ou lauréate du concours d'A.T.S.E.M.

D'après la loi, obligation nous est faite d'embaucher en priorité une personne titulaire du concours d'A.T.S.E.M.

Le Conseil Municipal prend acte de la procédure de recrutement d'un nouvel agent territorial spécialisé des écoles maternelles pour la prochaine rentrée scolaire et charge le Maire du suivi de cette embauche.

11° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Prévention Routière : 46 €
- Ronde des Fêtes : 420 €

12° / POINT : PLAN LOCAL D'URBANISME :

La transformation du P.O.S. de la commune de Wuenheim en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) fait partie des engagements de l'actuelle équipe municipale.

Cette question a été examinée à plusieurs reprises et notamment lors de la présentation faite par Mme Mory de l'ADAUHR le 10/06/2005 et lors de la commission « bâtiments-finances-urbanisme » du 20/11/2006 au cours de laquelle les membres de la commission se sont exprimés par un vote majoritaire à mains levées (7 voix pour – 3 voix contre).

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer en 2007 le bilan « diagnostic » sur le sujet compte tenu des attentes des habitants et pour être en mesure de proposer des orientations à l'occasion de la nouvelle mandature.

A préciser que, financièrement, le bilan « diagnostic » peut être estimé à 1/3 du coût total et est subventionnable par le Conseil Général à raison de 50 %

Une discussion s'engage à ce sujet au cours de laquelle quelques conseillers ont fait part de leur avis sur la question :

M. Juncker :

« Je ne suis pas contre la transformation du POS en PLU mais contre le lancement du bilan diagnostic en 2007 sachant que le projet ne pourra aboutir avant la fin de notre mandat en mars 2008. J'estime qu'il n'est pas approprié de réaliser un tel chantier à cheval sur deux mandats.

_Le fait d'engager le PLU après les élections municipales en 2008 ne décale l'aboutissement de celui-ci que d'une année.

_Sans élection présidentielle notre mandat serait arrivé à son terme sous peu sans PLU.

_Depuis le 15 janvier 2000 beaucoup de dossiers ont abouti et bon nombre d'imprévus ont surgi. »

- M. Gasser abonde dans le même sens que M. Juncker.

M. Weber :

*« Comme annoncé lors de la commission bâtiments-finances du 20/11/2006 je voterai **contre**. Je ne suis pas contre la transformation du POS en PLU mais j'estime qu'à quelques mois de la fin du mandat ce n'est pas le moment de mettre ceci à l'ordre du jour en sachant qu'il faut 3 à 4 années pour terminer le PLU.*

Ceci uniquement pour motif que c'était une promesse électorale. De toute façon notre mandat aurait dû se terminer en mars 2007. A ce jour, nous n'avons pas encore eu de réunion pour déterminer les orientations que l'on veut donner à ce PLU. J'ai également demandé à 2 reprises combien de permis n'ont pas eu de suite favorable pendant notre mandat et qui auraient pu être accordés grâce au PLU. A ce jour, je n'ai pas eu de réponse.

Et financièrement, nous n'avons pas connaissance du coût de cette transformation. Le seul montant connu est que le bilan diagnostic est estimé à 1/3 du coût total. Mais de quel montant s'agit-il ?

Je pense qu'on pourrait mettre cet argent dans la réfection des trottoirs de la rue Principale qui en ont besoin, comme est programmée par la DDE pour 2007 la réfection de la chaussée. Ensuite en 2007, année d'élections, le secrétariat aura pas mal à faire et cette étude augmentera la charge de travail.

Et pour terminer ce qui m'a déplu est qu'on s'était réuni le vendredi 2 février en toutes commissions pour préparer le conseil de ce soir. Lors de cette réunion, le PLU n'était pas à l'ordre du jour. 4 jour avant le conseil municipal, on nous transmet un ordre du jour rectifié où figure le PLU. J'ai l'impression qu'on a pas toutes les informations sur ce sujet et on nous demande de signer un chèque en blanc.

Je souhaiterais que mes arguments de ce non soient repris dans le PV du conseil municipal. »

M. Mechler :

« Avant d'engager un PLU, il me semble important au préalable de réfléchir et discuter avec l'ensemble des conseillers municipaux, des orientations d'aménagement et d'urbanisme pour connaître nos besoins réels et également être d'accord sur les solutions à apporter.

Or, le POS est remplacé par le PLU justement pour faire apparaître une réflexion de prospective quant au développement de la commune.

Aucune concertation à ce sujet n'a, à ma connaissance, eu lieu entre tous les élus.

Un sujet aussi important ne doit pas être bâclé dans la précipitation. On nous soupçonnerait de favoriser des intérêts personnels plutôt que l'intérêt général.

D'autre part, ce projet n'aboutira pas avant 3 ou 4 ans, c'est-à-dire qu'il impliquera bon gré, mal gré, l'équipe municipale prochaine.

Ce PLU concernant l'ensemble de la population pourrait faire l'objet d'un débat lors des prochaines élections. »

Où ces interventions, M. le Maire fait savoir :

- qu'il s'agit uniquement d'établir le bilan « diagnostic » de l'existant, afin de pouvoir engager les réflexions qui feront l'objet de débats afin de dégager les orientations à donner au futur PLU ;
- que le coût du PLU (35.000 € TTC) a été annoncé à plusieurs reprises (cf. PV commission « bâtiments-finances » du 20/11/2006 + liste des investissements pour 2007 et années à venir) ;
- qu'on ne pouvait pas faire plus vite, vu tous les dossiers traités et compte tenu des imprévus qui ont surgi durant ce mandat ;
- qu'il n'est pas là pour engager quelque chose, mais souhaite juste profiter de la force de cette équipe pour poser les bases du futur PLU et permettre une large concertation ;
- qu'il faudra transformer le POS en PLU : tout le monde gagne un an, si le diagnostic est fait aujourd'hui, d'autant plus que plusieurs demandes sont en attente à ce jour et que plusieurs demandes de travaux n'ont pu être satisfaites, ce dont les membres du Bureau ont été régulièrement informés ;
- le PLU figurait sous le point « Divers » de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal lors de la réunion « toutes commissions » du 2/02/2007 et méritait toute sa place pour un point spécifique.

Puis, intervient le vote à mains levées, au sujet de la réalisation du bilan « diagnostic » en 2007, qui donne les résultats suivants :

- 7 voix POUR (Mmes Nibling, Plain, MM. Fugler, Job, Martin, Rothenburger et Werner -par procuration-)
- 6 voix CONTRE (Mmes Buchmann, Munsch, MM. Gasser, Juncker, Mechler et Weber)
- 2 ABSTENTIONS (Mme Hassenforder et M. Marin)

13° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers du 28/12/2006**

- **Commission "Cadre de Vie-Environnement-Aide Sociale-Relations habitants" du 23/01/2007** : le point principal de cette réunion a été le fleurissement du village

- **Commission Communale Consultative de la Chasse du 30/01/2007** : il s'agissait de la première réunion d'après adjudication qui a permis de faire connaissance et d'aborder plusieurs sujets relatifs à la chasse.

- **"Toutes Commissions" du 02/02/2007** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13/02/2007 et de quelques questions d'actualités dont

* l'inauguration de la résidence « Dorfhüss » fin mars 2007

* le bilan « diagnostic » du PLU à emmancher en 2007

* la restauration de l'orgue de l'église de Wuenheim

* l'abattage du tilleul de la place de la mairie, courant février 2007

* la réunion du 16/01/2007 en présence de M. Zusatz et des représentants de l'Etat sur une demande de révision simplifiée du POS formulée par M. et Mme Zusatz pour un terrain situé en zone NCa du POS dans laquelle « sont interdites toutes constructions et installations quelles qu'elles soient ».

- **Commission "Voirie-Vignoble" du 06/02/2007** : ont été abordés les travaux en cours (rue Saint-Gilles), la planification des travaux 2007 (aménagement de la place de la mairie – trottoirs et avaloirs montée de Thierenbach – trottoirs rue Principale – travaux dans le vignoble – aménagement de la place devant la chapelle (fontaine) – aménagement du talus place de la salle des fêtes – diagnostic éclairage public – alignement des rues du village)

- **Commission "Internet" du 07/02/2007**

14° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes du 19/12/2006** : ont été abordés les points suivants : la dévolution du marché de collecte des ordures ménagères, l'extension de la période de perception de la taxe de séjour, la modification du règlement intérieur du camping, la navette du Markstein, la validation de l'avant-projet définitif du gymnase de Buhl, les orientations pour l'élaboration du budget primitif 2007 et les affaires relatives au personnel.

- **Syndicat Intercommunal de Production et de distribution d'eau potable de la Lauch du 6/02/2007** : M. Marin, délégué de la commune auprès de ce syndicat, fait savoir que cette réunion consistait en l'ouverture des plis en vue de la délégation par affermage du service.

15° / POINT : DIVERS :

* statistiques « urbanisme » 2006 : ont été déposées en mairie :

- 6 demandes de Permis de Construire
- 6 demandes de Certificat d'Urbanisme
- 12 demandes de Renseignements d'Urbanisme
- 32 Déclarations de Travaux
- 16 Déclarations d'Intention d'Aliéner

* restauration de l'orgue de l'église : M. le Maire informe l'assemblée qu'il a participé à la réunion du Comité de l'Association « Les amis de l'orgue de Wuenheim » qui a retenu les conclusions du rapport d'expertise établi par le Dr Jean-Christophe Tosi, Expert auprès des Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ce dernier sera transformé en cahier de charges en vue de la consultation de facteurs d'orgue.

* notification de subvention du Conseil Général :

→ Aménagement de la place de la mairie : 9.465 €

* bilan d'activité de la brigade verte du 1/11 au 31/12/2006 : 29 passages sur le ban communal

* fin du « contrat accompagnement dans l'emploi » de M. Thierry Fugler le 2/03/2007 : un pot de l'amitié sera servi le 5/03/2007 à 19h

* dates à retenir :

- inauguration du Dorfhüss : samedi 31/03/2007 à 11h
- élections présidentielles (22/4 et 6/5/2007) et législatives (10 et 17/6/2007)

La séance est close à 21h45.